Image not found or type unknown

Radiation rsa sans m’en informer par courrier a la suite d’une regularisation

Par **Emilie.q**, le **07/03/2022** à **14:47**

Bonjour,

J'ai constaté que la Caf m'avait radié du RSA sans m'en informer par courrier ou autre à la suite d'une régularisation de situation dû à un trop perçu et par rapport à une demande d'APL.

Hors je suis sans revenu financière et je me retrouve donc dans une situation assez délicate puisqu'ils m'ont supprimé le rsa alors que celui ci peut être cumulable avec l'apl.

j'aimerais savoir si je peux faire un recours d'urgence ?

car on m'a dit qu'il fallait que je refasse une demande de rsa

Par **youris**, le **07/03/2022** à **16:41**

bonjour,

vous devez prendre contact avec votre CAF, et puis si nécessaire auprès de son médiateur.

impossible de vous en dire plus, puisque nous ne connaissons les raisons de la suspension du RSA.

l'APL est cumulable avec le RSA, mais cela diminue le montant du RSA.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés